

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DAC 794 Subvention (2.000 euros) à l'association la Compagnie à l'Affût pour la réalisation de son action dans le quartier Sud (13e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Colombe BROSEL, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association la Compagnie à l'Affût pour la réalisation de son action dans les quartiers Sud du 13e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 19 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par Mme Colombe BROSEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association la Compagnie à l'Affût 5, Place de Vénétie 75013 Paris, pour le projet Développement personnel et aide à l'insertion sociale et culturelle par le biais de la création théâtrale. 9519 ; 2017-04405.

Article 2 : La dépense totale correspondante, soit 2.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2017, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO